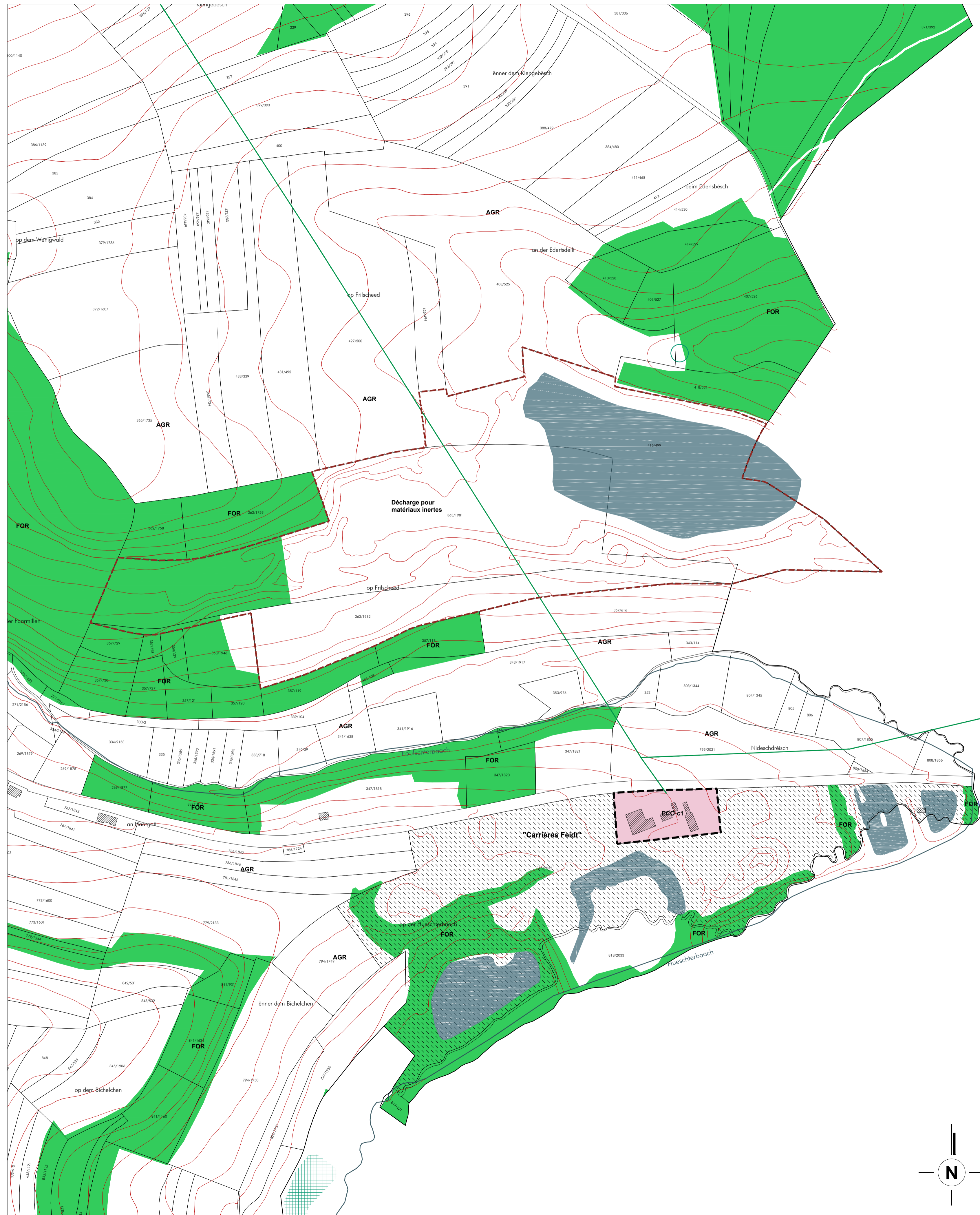


Plan d'aménagement général - Lieu-dit "Carrières Feidt" à Folschette



FOND DE PLAN

- Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC vs. 3.0 2007, de la BD-LRTHO 2013
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâtiment existant: PCN (ex.2016) | BD-LTC vs. 3.0 (ex.2007)
 - Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (Inventaire de terrain en 2013-2016)
 - Rivière
 - Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
 - Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
 - Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol**
- Délimitation de la zone verte**
- ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES**
 - Zones d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - Zones mixtes**
 - MIX-u zone mixte villageoise
 - MIX-v zone mixte villageoise "auf der Follmühle"
 - MIX-r zone mixte rurale
 - Zones de bâtiments et d'équipements publics**
 - BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
 - BEP-et zone de bâtiments et d'équipements publics - stationnement
 - Zones d'activités**
 - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-r zone d'activités économiques régionale
 - Zones de sports et de loisirs**
 - REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
 - REC-2 zone de sports et de loisirs - activités de plein air, camping
 - REC-3 zone de sports et de loisirs - activités HORESCA
 - Zones spéciales**
 - SPEC-ges zone spéciale "garage et station-service"
 - SPEC-N4 zone spéciale "N4", Rombach - Martelange
 - SPEC zone spéciale "auf der Follmühle", Rombach-Martelange
 - SPEC zone spéciale "Haut-Martelange"
 - SPEC zone spéciale "rue du Nord", Rambrouch
 - SPEC zone spéciale "rue des Alliés", Koetschette
 - SPEC-TP zone spéciale "transport de personnes"
 - Zones de jardins familiaux**
 - JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
			min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

- ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES**
- AGR Zones agricoles
 - FOR Zones forestières *
 - PARC Zones de parc public
 - VERD Zones de verdure

Remarque importante:
* Les zones forestières sont indiquées sur la base de l'ORS 2007 actualisée sur la base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'égard des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 - Zones d'aménagement différé "nouveau quartier"
 - Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)
 - Zones des "servitudes urbanisation"
- | | |
|---|--|
| N servitude "urbanisation - milieu naturel" | P servitude "urbanisation - paysage" |
| N1 alignement d'arbres | P1 "op Rissenpöppchen" |
| N2 groupe d'arbres | E servitude "urbanisation - cours d'eau" |
| N3 arbre isolé | C servitude "corridor chat sauvage" |
| N4 haie | |
- * le cas échéant, contrôlé des biotopes.
- Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)**
- couleur pour projets de mobilité douce
 - couleur pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal**
- secteur protégé de type "environnement construit"
 - constructions à conserver | petit patrimoine à conserver
 - gabariots de constructions existantes à préserver
- Zone de risques naturels prévisibles**
- zone de risques d'éboulement miniers
- Zones d'extraction**

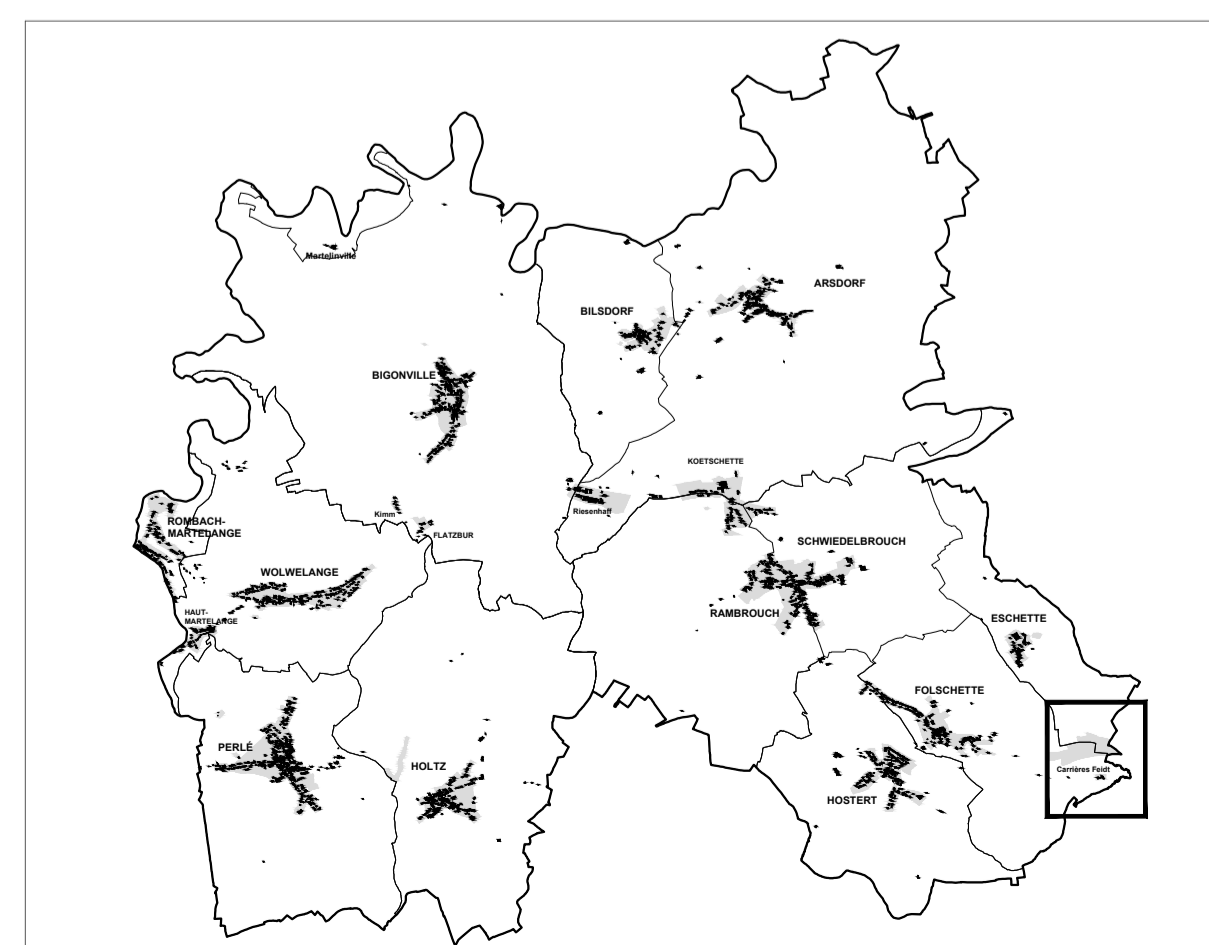
ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire *
 - à la protection de la nature et des ressources naturelles zones Natura 2000 (Source: MDD, version 02/2017)
 - zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle
- à la protection des sites et monuments nationaux (Source: Liste des SMN, 2016)
- à la gestion de l'eau - zone II ** (Source: Loi du 27 mai 1961 concernant les mesures de protection relative au barrage d'Esch-sur-Sire)
 - HQ 10
 - HQ 100
 - HQ extrême

Remarque:
* Décharge pour matériaux inertes: La délimitation de la décharge pour matériaux inertes a été adaptée au parcellaire (pcn 2016)
** Loi du 18 décembre 2015 modifiant l'article 72 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau; l'article 72, paragraphe 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau est remplacé par le texte suivant: "2) L'abrogation de la loi précitée du 27 mai 1961 produit ses effets à partir du 22 décembre 2018."

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

- Biotopes, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17e/ou 20**
- Art. 17 habitat - habitats espèces protégées
 - Art. 20 habitat - ligne directrice essentielle
 - Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégées
 - Art. 17 biotope - éléments superficiels protégés
 - Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
 - Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés
- Lignes électriques**
- à moyenne tension (20 kV) (Source: CREOS 2007)



Ref. n°: 79C/

Saisine du Conseil Communal	-
Avis de la Commission d'Aménagement	-
Vote du Conseil Communal	-
Approbation du Ministre de l'Intérieur	-
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	-

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 BD-LTC vs. 3.0 2007 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 ORS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Concept Conseil Communication
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
 3, bd. de l'Alzette
 L-1124 Luxembourg
 Tel: (+352) 26 68 41 29
 Fax: (+352) 26 68 41 27
 Mail: info@cco3.lu

Maitre d'ouvrage: Administration communale de Rambrouch
 Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: PAG - Lieu-dit "Carrières Feidt" à Folschette

Modifications	de	Date	Indice

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 0618_pag_CoFe
 Indice: Date: 22.06.2017
 Elaboré: C. Rabe Composé: C. Rabe Validé: U. Truffer